

# ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2002

### TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES</b> .....	<b>4</b>
1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ.....	4
<i>PERSONNEL</i> .....	4
<i>BUDGET</i> .....	5
2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE.....	6
<i>FORMATION</i> .....	6
Formation sur le plan national.....	6
La formation générale à l'Institut National d'Administration Publique – I.N.A.P.....	6
La formation spéciale en vue des examens.....	6
La formation continue.....	6
Formation sur le plan international.....	7
<i>RELATIONS AVEC LE PUBLIC</i> .....	7
<i>RÉFORME ADMINISTRATIVE</i> .....	8
<b>DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES</b> .....	<b>8</b>
1 - SERVICE LÉGISLATION.....	8
2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES.....	9
3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS.....	12
Assujettis à la T.V.A.....	12
Les bureaux d'imposition.....	13
Le Service de contrôle extérieur.....	13
Actions particulières.....	13
Les bureaux de remboursement de la T.V.A.....	14
Impôts sur les assurances.....	16
Journée de la T.V.A.....	16
Séminaire FISCALIS.....	16
4 - SERVICE CONTENTIEUX.....	17
5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE.....	18
<b>DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS</b> .....	<b>20</b>
Bureaux d'enregistrement et de recette.....	20
Bureaux des hypothèques.....	21
Service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure.....	21
Service des dispositions de dernière volonté.....	22
Divers.....	21
<b>DIVISION IV: DOMAINES</b> .....	<b>24</b>
<b>DIVISION V: INFORMATIQUE</b> .....	<b>27</b>
<b>DIVERS</b> .....	<b>29</b>
ESKORT.....	29
GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS.....	29

# ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

## INTRODUCTION

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) est une des trois administrations fiscales, elle est compétente en matière d'impôts indirects. L'Administration des Contributions directes (ACD) s'occupe des impôts directs et l'Administration des Douanes et Accises (ADA) a dans ses compétences e.a. le recouvrement des droits de douanes et d'accises.

Les attributions de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines consistent dans la **perception**:

1. Des droits d'enregistrement. – Enregistrement des actes civils publics, sous signature privée et administratifs, des actes judiciaires et extrajudiciaires; réception des mutations verbales d'immeubles; droits d'enregistrement et amendes applicables à ces sortes de transmissions ainsi que les taxes de transmission et d'abonnement établies sur les titres des sociétés holding.
2. Des droits d'hypothèques. – Formalités hypothécaires, inscription, transcription, droits établis sur ces formalités; conservation des hypothèques; délivrance des états et certificats.
3. Des droits de succession et de mutation par décès. – Réception des déclarations de succession et de mutation par décès, liquidation des droits sur les transmissions de biens qui s'opèrent par le décès.
4. Des droits de timbre. – Débit des timbres de dimension, timbres mobiles, passeports, permis de chasse et de pêche, cartes d'identité pour étrangers, droits de chancellerie, droits et amendes de timbre.
5. De la taxe sur la valeur ajoutée.
6. De l'impôt sur les assurances.
7. Des amendes de condamnation en matière répressive et des frais de justice. – Avertissements taxés.
8. Des droits et revenus domaniaux de toute espèce. – Régie et administration des propriétés de l'Etat, autres que les propriétés boisées et les biens affectés à un service public; recouvrement des produits et revenus domaniaux et de ceux régis ou affermés par l'Etat, des produits accessoires des forêts domaniales et des frais de garde des bois communaux et des établissements publics, de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches; vente d'alevins et truitelles, vente du mobilier de l'Etat, des animaux importés ou saisis, objets délaissés; régie des biens vacants et sans maître; séquestre et administration des biens des contumaces; recherche et prise de possession des successions en déshérence; examen et discussion des comptes des curateurs aux successions vacantes; redevances foncières; frais d'adjudication qui se font par l'Etat; frais d'entretien des personnes séquestrées et frais d'études d'anciens élèves boursiers.

9. De tout recouvrement en matière d'assistance judiciaire. – Avances, recouvrements et répartitions concernant l'assistance judiciaire et la procédure en débet. En cette matière l'administration fait l'avance des frais de la procédure.
10. Des taxes de brevets d'invention et de marques de fabrique déposées.
11. Des taxes pour l'insertion au registre de commerce et des sociétés et des frais de publication au Mémorial.
12. Des taxes perçues pour la délivrance d'extraits du Casier judiciaire.
13. Des taxes sur les demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite de véhicules.
14. Des taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg.

L'administration est en outre chargée de différents **services** à effectuer sans qu'il y ait des réalisations de recettes, taxes ou autres droits:

- a) Du service de la caisse des consignations (gestion des dossiers ouverts avant 1/01/2000).
- b) De la surveillance à exercer en ce qui concerne l'exécution de certaines obligations imposées aux officiers publics, notaires, huissiers.
- c) De la confection des actes visés par l'article 4 de la loi du 7 août 1961 relative à la création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.
- d) Du service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure en vertu de l'article 4 de la loi du 14 juillet 1966 sur l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure et l'hypothèque fluviale; de la tenue des registres des droits sur aéronef en vertu de l'article 2 de la loi du 29 mars 1978 concernant la reconnaissance des droits sur aéronef.
- e) Des acquisitions visées à l'article 13 et la rédaction des actes prévus par l'article 14 de la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.
- f) De la confection de tout compromis et de tout acte définitif constatant les acquisitions faites pour compte de l'Etat par le comité d'acquisition.
- g) Des attributions de l'ancien Office des Séquestres dissous par la loi du 12 juin 1975.
- h) De la surveillance des sociétés holding.
- i) De l'inscription des dispositions de dernière volonté.
- j) Du service du registre public maritime luxembourgeois.

Remarque: Les attributions principales de l'administration de l'enregistrement et des domaines sont déterminées par l'article 1<sup>er</sup> de la loi organique de l'administration du 20 mars 1970 (Mém. A 1970, p. 401).

Le rapport d'activité des différentes divisions s'appuie sur l'organigramme de l'administration.

## DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> e.r., 1 rédacteur principal, 1 rédacteur, 1 commis adjoint, 1 expéditionnaire, 1 employée)

#### PERSONNEL

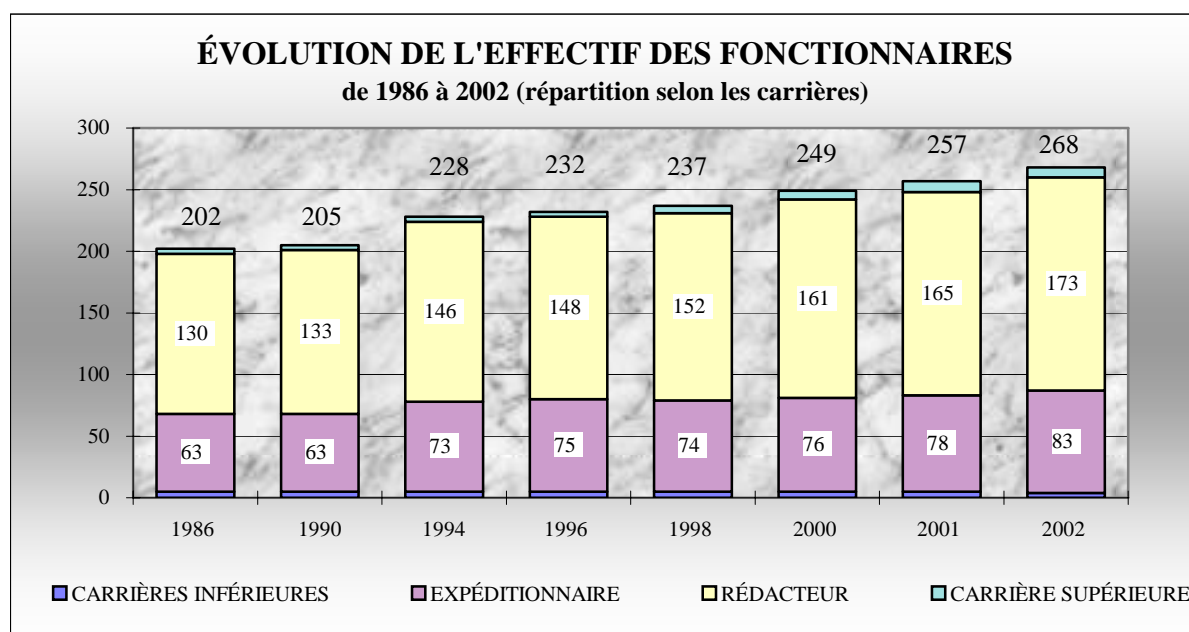
L'effectif au 31/12/2002 de l'AED est le suivant:

carrière	nombre	(%)	m	%	f
supérieure	8 <sup>1</sup>	(2,99)	87		13
rédacteur	173	(64,55)	60		40
expéditionnaire	83	(30,97)	54		46
garde des domaines	0	(0,00)			
garçon de bureau	4	(1,49)	50		50
<b>total fonctionnaires</b>	<b>268</b>	<b>(100,00)</b>	<b>59</b>		<b>41</b>
<b>employés</b>	<b>34</b>		<b>26</b>		<b>74</b>
<b>ouvriers</b>	<b>4</b>		<b>100</b>		<b>0</b>

Il faut y ajouter:

- 4 employés (engagés avec un "contrat à durée déterminée") pour remplacer des fonctionnaires qui sont en congé pour travail à mi-temps ou sans traitement;
- 7 employés à contrat d'auxiliaires temporaires (CAT) et 26 femmes de charge.

En 2002, un **renforcement de 11 personnes** a été accordé par la Chambre des Députés sur proposition du Gouvernement: 1 poste dans la carrière supérieure, 6 dans la carrière moyenne, 3 dans la carrière de l'expéditionnaire et 1 employé.



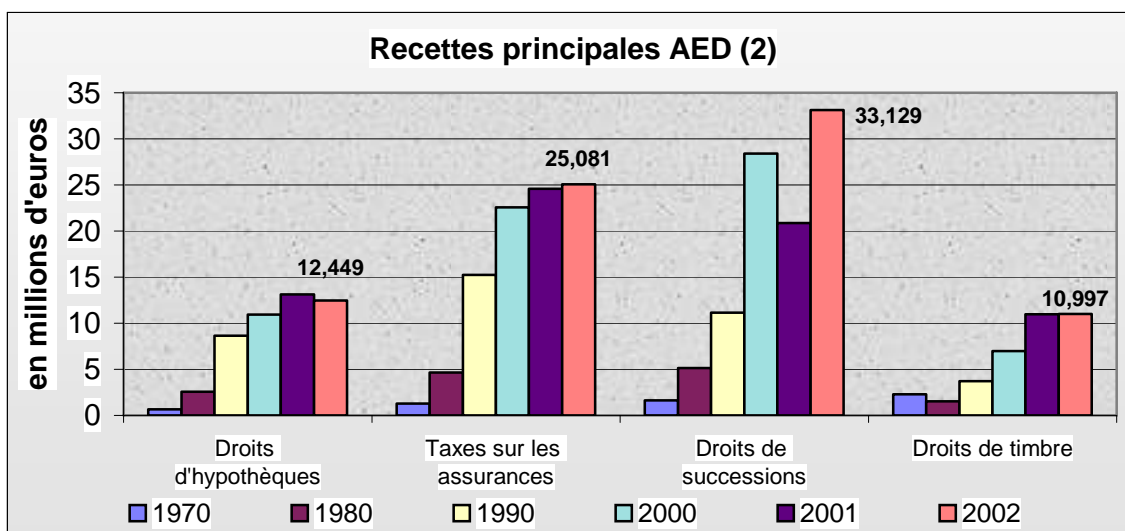
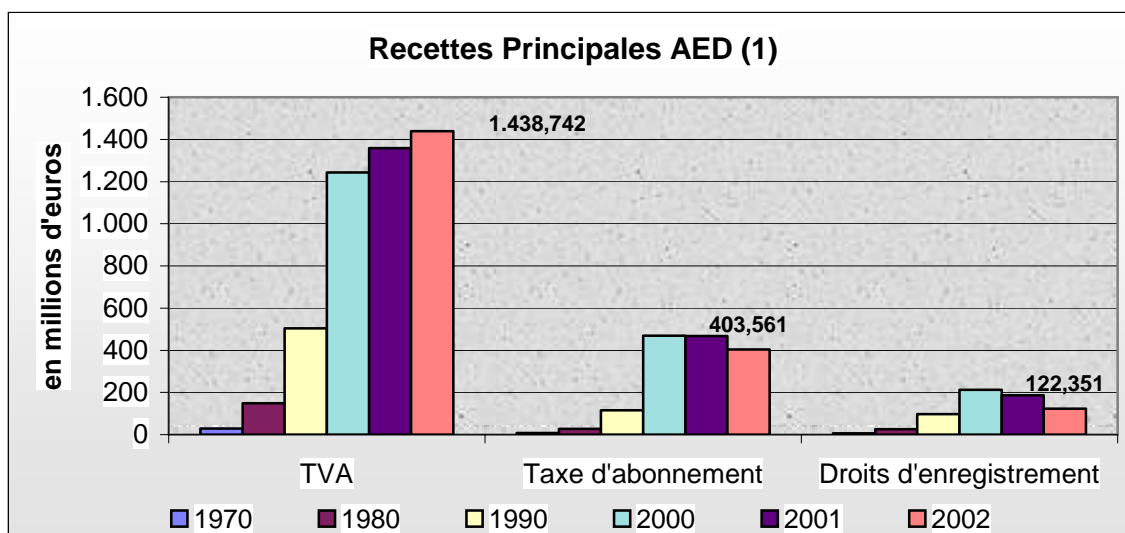
<sup>1</sup> deux postes sur 10 autorisés sont encore vacants ; il est prévu de les pourvoir de titulaires au courant de 2003

## BUDGET

Pour ce qui est des recettes réalisées par l'administration, il est intéressant de remarquer que celles de la TVA constituent depuis l'année 2001 le revenu individuel le plus important dans le Budget de l'État, même après déduction de la partie revenant à la Commission Européenne (euros 170.126.253,76 en 2002) <sup>2</sup>.

Les principales recettes sont indiquées en millions d'euros :

Année	TVA	Taxe d'abonnement	Droits d'enregistrement	Taxes sur les assurances	Droits de successions	Droits d'hypothèques	Droits de timbre
1970	28,911	7,951	6,069	1,269	1,641	0,668	2.308
1980	148,194	27,528	25,962	4,660	5,147	2,573	1,540
1990	504,155	116,043	96,759	15,238	11,162	8,641	3,732
1995	782,787	182,064	83,869	18,827	15,384	6,062	5,372
2000	1.242,977	468,836	212,208	22,562	28,411	10,943	6,965
2001	1.359,006	468,217	186,979	24,575	20,877	13,126	10,977
2002	1.438,742	403,561	122,351	25,081	33,129	12,449	10,997



<sup>2</sup> la TVA constitue une des ressources propres de la Commission Européenne

## **2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE**

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 expéditionnaire-stagiaire)*

### **FORMATION**

#### ***Formation sur le plan national***

#### **La formation générale à l'Institut National d'Administration Publique – I.N.A.P.**

Au courant de l'année 2002, **17 fonctionnaires stagiaires** (3 attachés, 9 rédacteurs et 5 expéditionnaires) sont entrés à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines après avoir reçu leur formation générale à l'I.N.A.P.

3 fonctionnaires de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines dispensent des cours à l'I.N.A.P. dans le cadre de la formation générale des stagiaires (branche : régime fiscal du Luxembourg).

Le délégué à la formation de l'administration est membre de la Commission de coordination à l'I.N.A.P. qui s'occupe e.a. du programme de la formation générale du personnel de l'État et de l'analyse des résultats d'examen de fin de stage.

#### **La formation spéciale en vue des examens**

Les cours de **formation spéciale** de l'administration, tenus en vue de la préparation aux examens de fin de stage et de promotion des carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur, ont été suivis par quelques **28 fonctionnaires** comme suit:

- Droit civil - cycle 1 (Me Penning), Enregistrement (M. Brandenburger), TVA (Mme Wolff-Henckes), Successions (M. Scharfhausen), Domaines de l'État (M. Rewenig), Comptabilité de l'État (Mme Hartmann et M. Donini), Comptabilité commerciale - cycle 1 (M. Reiter) : 8 rédacteurs-stagiaires ;
- Enregistrement (M. Brandenburger), TVA (Mme Ries), Successions (M. Scharfhausen), Domaines de l'État (M. Rewenig), Comptabilité de l'État (M. Donini), Hypothèques (M. Thill) : 6 expéditionnaires-stagiaires ;
- Enregistrement (M. Lorent), TVA (M. Mellina), Hypothèques (M. Lorent), Notariat (M. Scharfhausen), Droit commercial (M. Bisdorff), Droit civil - cycle 2 (Me Penning) : 14 rédacteurs.

**22 rédacteurs-stagiaires et 8 expéditionnaires-stagiaires ont réussi aux examens de fin de stage et 1 rédacteur et 5 expéditionnaires ont passé avec succès la session de l'examen de promotion** de l'année 2002.

#### **La formation continue**

**73 agents** ont assisté aux cours concernant la formation continue offerts par l'I.N.A.P. Tous ces cours ont été en relation directe avec des tâches assumées par les agents respectifs. Il faut relever qu'il y a eu une grande participation (26 participants) concentrée aux cours en micro-informatique (Lotus Notes, Windows, Word, Excel, Access, Powerpoint, Novell) suite à l'informatisation poussée de notre administration.

#### **Activités prévues pour 2003**

L'organisation de cours en matière de formation continue sur *l'audit bilantaire et le dépistage de la fraude* et sur *l'évaluation immobilière* se fera avec la collaboration de l'I.N.A.P., d'autres cours p.ex. sur *l'assistance mutuelle* sont prévus.

\* \* \* \* \*

Au titre de la formation du personnel, il y a lieu de rappeler deux nouveaux règlements grand-ducaux du 9/07/1999, l'un *fixant les programmes de la formation spéciale pour les carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur* et l'autre *fixant les conditions de nomination définitive et de promotion du personnel de l'administration de l'enregistrement et des domaines et arrêtant les programmes ainsi que les modalités d'appréciation des résultats des examens de fin de stage et de promotion*: à l'instar de ce qui fonctionne à l'Administration des Contributions directes et à l'Institut National d'Administration Publique, l'administration de l'Enregistrement et des Domaines a décidé de ne plus examiner l'ensemble des matières en une seule et unique session, mais d'introduire des examens partiels échelonnant de la sorte le volume à étudier.

### **Formation sur le plan international**

Au courant de 2002, 26 fonctionnaires de notre administration ont participé à des échanges, des séminaires et des contrôles multilatéraux organisés sur le plan européen.

La Commission Européenne (DG TAXUD) a remplacé en 1998 le *programme MATTHAEUS-TAX*<sup>3</sup> par le *programme FISCALIS*, tout en le complétant par de nouveaux objectifs qui sont l'organisation de contrôles multilatéraux et l'amélioration des systèmes d'échange d'informations. Ce programme concerne les administrations T.V.A. et accises des 15 États membres et celles des 13 pays candidats de l'Europe centrale et orientale (PECO).

Dans le cadre de ce programme, 9 fonctionnaires de notre administration ont été envoyés à l'étranger pendant deux semaines et 8 fonctionnaires originaires des États membres ont fait un stage de 15 jours au Luxembourg. - Depuis 1991, 52 fonctionnaires luxembourgeois de la T.V.A. au total ont visité des administrations à l'étranger et 73 fonctionnaires européens ont fait la connaissance de notre administration.

17 fonctionnaires ont assisté à des séminaires FISCALIS concernant les sujets 'procédures de contrôle', 'organisation de contrôles multilatéraux', 'secteurs à risques', 'fraude carrousel', 'collaboration des administrations T.V.A. et accises' et 'commerce électronique'.

## **RELATIONS AVEC LE PUBLIC**

Le Service des Relations publiques est contacté pour demander des informations sur toutes sortes de problèmes. Ces appels innombrables sont passés en cas de besoin aux bureaux compétents qui en soi constituent tous un **point de contact** pour le public.

Une trentaine d'étudiants se sont présentés pour avoir des renseignements en vue de préparer leur mémoire de fin d'études secondaires, resp. universitaires.

Dans différentes **conférences de presse**,

- l'administration a publié ses efforts de modernisation et d'informatisation ;
- les résultats encourageants suite à une meilleure collaboration entre les administrations européennes ont été présentés à l'occasion de l'échange de fonctionnaires européens dans le cadre du *programme FISCALIS*.

A la suite du vote des nouvelles **mesures fiscales en matière de logement** (application directe de la T.V.A. à 3%, crédit d'impôt en matière de droits d'enregistrement et de transcription), l'administration a participé à la foire « Semaine du Logement » (3-7/10/02). Des brochures y relatives ont été publiées et une douzaine de conférences ont été organisées

<sup>3</sup> créé en 1991 en vue de la formation continue des fonctionnaires de la fiscalité indirecte à l'aide d'échanges, de séminaires, de cours linguistiques et de modules de formation européens à intégrer dans les programmes de formation nationaux

en collaboration avec différentes institutions (p.ex. Ministère du Logement, Fédération des Artisans, ...).

## RÉFORME ADMINISTRATIVE

Après l'aménagement d'un **guichet d'accueil** au bâtiment « Bourbon » (Luxembourg-Gare, 7, rue du Plébiscite : bureaux T.V.A.), un deuxième guichet a été construit au bâtiment « Guillaume » (Direction) au cours de l'année 1999 ; il est en fonction depuis l'année 2000. Après le déménagement au cours de l'année 2003 des bureaux de recette d'enregistrement, de successions et d'hypothèques, actuellement installés au Plateau du Saint Esprit à Luxembourg-Ville, un 3<sup>e</sup> guichet d'accueil sera installé dans le nouveau bâtiment administratif « Omega » à Luxembourg-Gasperich. - En ce qui concerne les petites unités de campagne, le besoin d'un bureau d'accueil n'existe pas.

Deux grands projets en voie de réalisation sont la construction du site Internet de l'administration et la création du dossier électronique dans la cadre de l'installation d'un système « gestion électronique des documents » (**GED**). - Notre administration en collaboration avec le *Centre Informatique et e-Gouvernement* est en train de préparer un site interactif sur **Internet**. Les clients y trouveront toutes sortes d'informations et de formulaires et la déclaration T.V.A. électronique.

Dans ses efforts de simplifier les procédures ou de les rendre plus transparentes, l'administration a édité des **brochures de vulgarisation** des dispositions légales à l'instar e.a. de la brochure '*Ce qu'il faut savoir au sujet de la T.V.A.*'

- relatives au crédit d'impôt en matière des droits d'enregistrement et
- et en ce qui concerne le remboursement de la T.V.A. en matière de logement.

## DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES

### 1 - SERVICE LÉGISLATION

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur, 2 chefs de bureau adjoints)*

#### A) Travaux réalisés en 2002

1. Travaux en relation avec les textes légaux et réglementaires suivants :
  - Loi du 26 juillet 2002 modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;
  - Loi du 30 juillet 2002 déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation, et portant modification [...] 4. de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ; [...];
  - Loi du 20 décembre 2002 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la Communauté européenne des créances relatives à certains impôts, droits, taxes et autres mesures;
  - Article 12 de la loi du 20 décembre 2002 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2003 ;



- Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'affectation d'un logement à des fins d'habitation principale et aux travaux de création et de rénovation effectués dans l'intérêt de logements affectés à des fins d'habitation principale et fixant les conditions et modalités d'exécution y relatives.
- 2. Travaux de codification portant sur la législation TVA.
- 3. Émission de la circulaire 682bis -3 du 18 décembre 2002 portant communication de la liste des pièces d'or remplissant les critères fixés à l'article 26ter, partie A, point ii) de la directive 77/388/CEE.
- 4. Réalisation d'analyses et d'avis en rapport avec la législation TVA.
- 5. Examen de questions de principe et d'interprétation.
- 6. Formation : cours spéciaux au sein de l'administration et cours à l'Institut national d'administration publique.

\* \* \* \* \*

## **B) Travaux envisagés pour 2003/2004**

Il s'agira notamment :

- d'assurer la transposition en droit national des directives suivantes :
  - directive 2001/115/CE du Conseil du 20 décembre 2001 modifiant la directive 77/388/CEE en vue de simplifier, moderniser et harmoniser les conditions imposées à la facturation en matière de taxe sur la valeur ajoutée;
  - directive 2002/38/CE du Conseil du 7 mai 2002 modifiant, en partie à titre temporaire, la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux services de radiodiffusion et de télévision et à certains services fournis par voie électronique;
  - directive 2002/94/CE de la Commission du 9 décembre 2002 fixant les modalités pratiques nécessaires à l'application de certaines dispositions de la directive 76/308/CE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits, taxes et autres mesures.
- de préparer des textes légaux devant avoir pour effet notamment de mieux assurer le contrôle de la taxe et la répression de la fraude.

## **2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES**

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang)*

Dans le domaine des relations internationales, les réunions au niveau de l'Union européenne ont eu pour objet:

- 1° l'examen, au sein du Comité Consultatif des ressources propres, des problèmes relatifs au calcul des ressources propres TVA et des prévisions des recettes;
- 2° l'examen, dans le cadre du Comité Consultatif de la TVA, des problèmes découlant de l'application de la 6<sup>ème</sup> directive TVA;

3° l'examen, au sein du Groupe de Travail N° I, de documents de travail élaborés par la Commission européenne et portant

- sur la refonte de la sixième directive TVA;
- sur le lieu d'imposition des livraisons de biens et des prestations de services;
- sur la manière d'assurer une application plus uniforme de la législation existante en matière de TVA;
- sur la procédure prévue par l'article 27 de la sixième directive;
- sur le traitement TVA des autorités publiques afin de réévaluer les solutions possibles en vue de simplifier, renforcer et permettre une application plus uniforme de la législation TVA dans ce domaine;
- sur l'inventaire des problèmes rencontrés dans le domaine des subventions et des solutions possibles.

La délégation luxembourgeoise a en outre présenté au Groupe le rapport d'évaluation du Luxembourg sur l'expérience faite en rapport avec l'application du taux de TVA réduit sur les services à forte intensité de main-d'œuvre visés à l'article 40, paragraphe 1, point 1°, point d) et à l'annexe Abis de la loi TVA;

4° l'examen, au sein du Comité permanent en matière de Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité indirecte (SCAC), des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau informatisé V.I.E.S., à la coopération administrative, à l'assistance mutuelle en matière de recouvrement entre les États membres de l'Union européenne et à la mise en œuvre du programme d'action communautaire visant à améliorer les systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur (programme FISCALIS);

5° l'examen, au sein du sous comité anti-fraude (SCAF) des problèmes relatifs au renforcement de la coopération entre les États membres de l'Union européenne dans la lutte contre la fraude à la TVA;

6° l'examen, au sein du sous-comité formation Fiscalis (SCAT) des problèmes relatifs à la formation des fonctionnaires, la coopération efficace et étendue parmi les États membres et entre eux et la Commission ainsi qu'à l'amélioration continue des procédures administratives;

7° l'examen, au sein du comité de recouvrement, du projet de directive de la Commission fixant les modalités pratiques nécessaires à l'application de certaines dispositions de la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits, taxes et autres mesures;

8° la discussion au Groupe des Questions Fiscales – Fiscalité Indirecte

- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8° directive TVA et harmonisation du droit à déduction);
- de la proposition de directive du Conseil modifiant en partie à titre temporaire la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime de taxe sur la valeur ajoutée

applicable aux services de radiodiffusion et de télévision et à certains services fournis par voie électronique;

- de la proposition de règlement du Conseil modifiant à titre temporaire le règlement (CEE) n° 218/92 sur la coopération administrative dans le domaine des impôts indirects (TVA) en ce qui concerne de nouvelles mesures relatives au commerce électronique;
- de la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant adoption d'un programme communautaire visant à améliorer le fonctionnement des systèmes fiscaux dans le marché intérieur (programme Fiscalis 2003-2007);
- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime particulier des agences de voyages;
- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne les règles relatives au lieu de livraison du gaz et de l'électricité;
- de demandes de dérogations (sixième directive TVA - article 27) introduites par certains États membres.

Une participation de l'administration a également été assurée

- aux réunions du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE ainsi que du Groupe de Travail n° 9 sur les impôts sur la consommation institué au niveau de ce Comité;
- à deux réunions bilatérales avec les autorités fiscales allemandes portant sur le renforcement de la coopération administrative;
- à une réunion des Directeurs Généraux de la Fiscalité Indirecte au niveau de la Commission européenne;
- à des réunions au niveau du Benelux portant sur différents problèmes rencontrés en matière d'application des dispositions en vigueur en matière de TVA;
- à différents séminaires organisés par les services de la Commission européenne dans le cadre du programme FISCALIS sur la perception de la TVA et les procédures de contrôle;
- à la réunion annuelle de l'IOTA<sup>4</sup> à Riga, Lettonie : les sujets traités étaient la coopération et l'échange d'informations entre administrations fiscales.

#### **Ad travaux envisagés pour 2003/2004**

Les délégués de l'administration participeront, entre autres, au niveau de la Commission (Groupe de Travail N° I) et du Conseil (Groupe des Questions Fiscales - Fiscalité Indirecte) aux réunions

- qui continueront la discussion
  - o de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8<sup>ème</sup> directive TVA et harmonisation du droit à déduction);

<sup>4</sup> l'« Intra-European Organisation of Tax Administrations » rassemble les administrations fiscales des pays de l'Europe orientale ; les administrations de l'Europe occidentale et des Etats-Unis y sont associées.

- o de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime particulier des agences de voyages;
- o de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne les règles relatives au lieu de livraison du gaz et de l'électricité;
- qui entameront la discussion de toute proposition de directive ou de règlement que la Commission européenne sera amenée à proposer dans le contexte de sa stratégie visant à améliorer le fonctionnement du système de TVA dans le cadre du Marché Intérieur.

### **3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS**

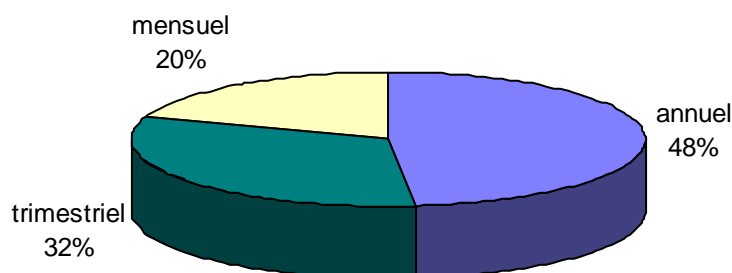
(2 inspecteurs de direction 1<sup>ers</sup> en rang, 1 chef de bureau adjoint, 1 rédacteur)

#### **Assujettis à la T.V.A.**

Le nombre d'assujettis à la T.V.A. inscrits dans les bureaux d'imposition 1 - 10 à Luxembourg-Ville, Diekirch et Esch/Alzette, classés selon leur chiffre d'affaires dans le régime de la

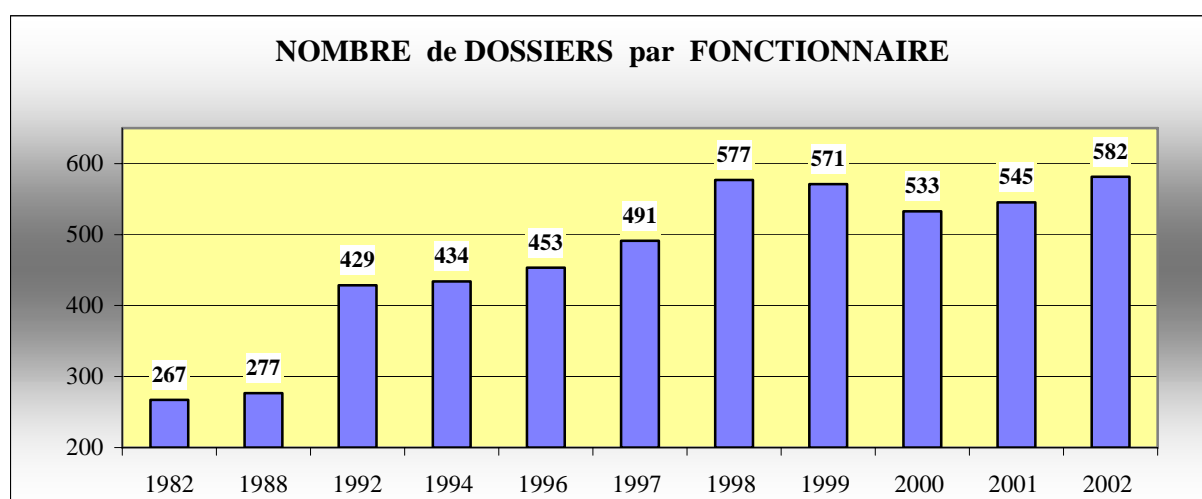
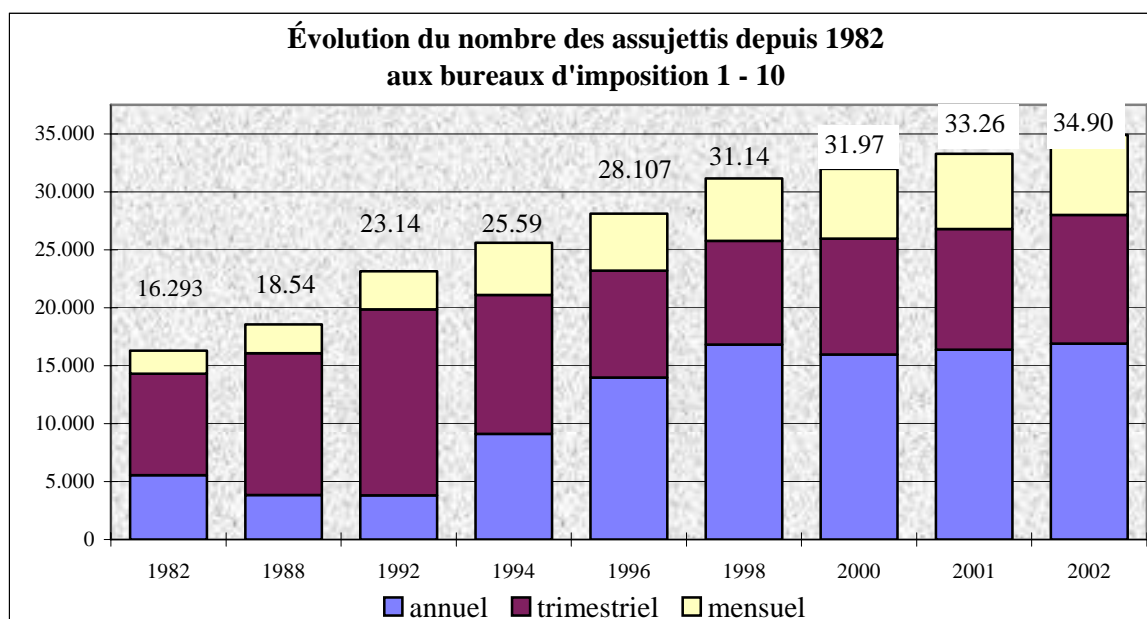
déclaration annuelle (moins de 112.000 euros):	16 903
déclaration trimestrielle (entre 112.000 et 620.000 €):	11 094
déclaration mensuelle (plus de 620.000 euros):	<u>6 903</u>
nombre total à la fin de l'année:	<u>34 900</u>

#### **Régime déclaratif des assujettis**



En analysant sur les graphiques ci-après l'évolution du nombre des dossiers depuis 1982, on constate qu'il a plus que doublé dans les 20 dernières années. Le nombre de fonctionnaires et employés après un déclin au début des années 1990 (émigration interne vers des services nouvellement créés) est resté plus ou moins au même niveau ( $\pm 60$  personnes). Étant donné que le sous-effectif ne peut pas être compensé par la seule installation d'un système informatique performant (p.ex. ESKORT – logiciel d'audit), le Gouvernement a réalisé des renforcements substantiels du personnel dans les lois budgétaires des années 2000, 2001 et 2002, un 4<sup>e</sup> est prévu pour 2003.

Après un léger décroissement du nombre des assujettis de 1999 (32.542) à 2000 (31.971) dû aux actions particulières de radiation de sociétés fictives sans activité économique réelle et à une immatriculation plus préventive de nouvelles sociétés, une augmentation sensible de nouveaux dossiers est à constater à partir de 2001 : 4,9% du 1/01 au 31/12/2002.



### *Les bureaux d'imposition*

Le nombre des assujettis à la T.V.A. imposés par les **dix bureaux d'imposition** (52,5 fonctionnaires et 7,5 employés) au cours de l'année 2002 s'élève à 23.990 (nombre d'exercices imposés : 38.469). Le supplément de T.V.A. résultant des rectifications et des taxations d'office (**sans** les taxations d'office pour défaut de déclaration) s'élève à 119.702.420,91.- €

En outre, le bureau d'imposition 10 à Luxembourg (assujettis étrangers) a procédé à l'établissement de 673 décomptes / titres de recettes pour des opérations économiques isolées (montant de la T.V.A. : 5.234.431,39.- €).

### *Le Service de contrôle extérieur*

Au cours de l'année 2002, le **Service de contrôle extérieur** a presque exclusivement enquêté pour les besoins des autorités compétentes des autres Etats membres et cela au détriment de la recherche de la fraude à l'intérieur de notre pays. Les assistances mutuelles en vertu des directives et règlements communautaires, visant de plus en plus des circuits frauduleux sophistiqués, exigent l'intervention dudit service.

Au plan national, les 9,5 fonctionnaires dudit service ont procédé aux contrôles approfondis de 9 entreprises (28 exercices). Le supplément de taxe résultant des vérifications approfondies traditionnelles s'élève à 1.527.457,44.- € Dans le cadre de la lutte contre la fraude organisée (notamment la fraude intracommunautaire), ledit service a effectué des enquêtes dans 8 entreprises (supplément de taxe constaté : 8.542.947,61.- €).

Le service en question a participé à 4 contrôles multinationaux organisés dans le cadre du programme européen FISCALIS simultanément dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne.

A noter que 2 fonctionnaires dudit service ont participé à une action concertée contre le travail clandestin organisée par l'Inspection du Travail et des Mines.

Il faut mentionner que 5 fonctionnaires dudit service font actuellement partie du groupe de maintenance du logiciel d'aide au contrôle Eskort.

### ***Actions particulières***

Tant les fonctionnaires des bureaux d'imposition que ceux du Service du contrôle extérieur ont continué l'action concertée à l'encontre des **sociétés sans activité économique réelle**.

Afin de lutter contre la **fraude intracommunautaire**, l'administration a fréquemment fait usage de la possibilité de l'échange spontané prévu à l'article 4 de la directive 77/799/CEE du Conseil du 19 décembre 1977 *concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des Etats membres dans le domaine des impôts directs et indirects* pour communiquer des informations à l'autorité compétente des autres Etats membres.

### ***Amendes***

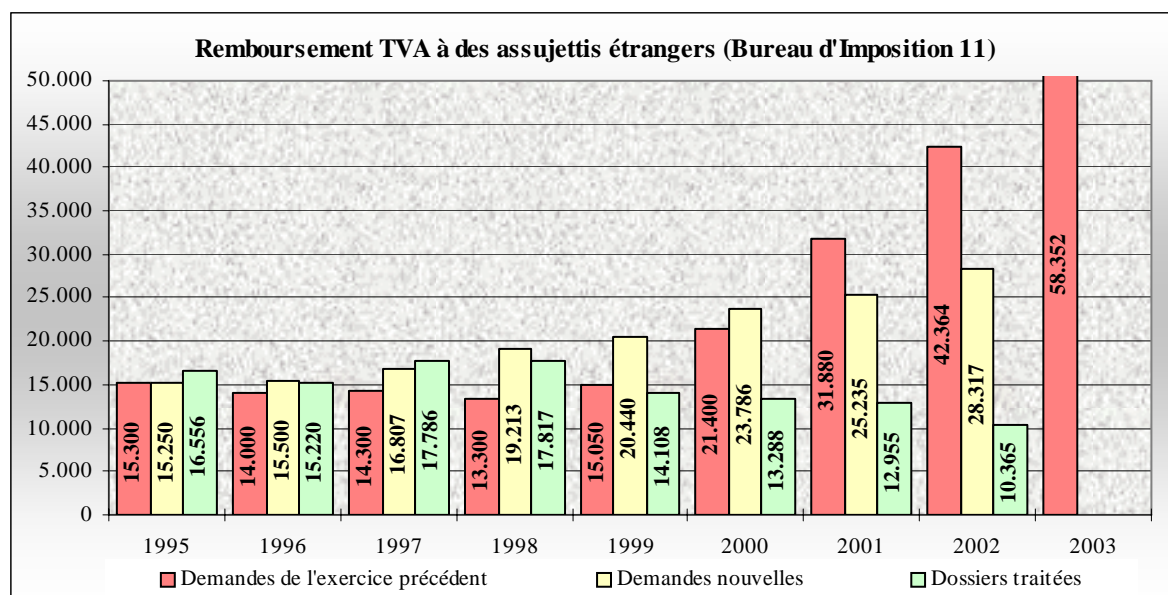
La lutte efficace contre toute fraude commence avec le respect des délais du dépôt des déclarations périodiques et annuelles. Dans ce cadre, l'administration a prononcé 8.078 amendes fiscales au cours de l'année 2002. 1.172 réclamations relatives à ces amendes ont été traitées au cours de la même période.

Le **programme des amendes**, une application qui surveille automatiquement le non dépôt des déclarations périodiques et annuelles a été installé à la fin de 1995; après avoir effrayé bien des assujettis au début de son fonctionnement, le logiciel donne aujourd'hui entière satisfaction et l'administration est contente de pouvoir constater un nombre décroissant d'amendes notifiées. Il reste un noyau de récidivistes. - Après une première opération de nettoyage de dossiers ne répondant pas aux obligations légales en 1999, tant les fonctionnaires des bureaux d'imposition que ceux du Service de contrôle extérieur participent chaque année à des actions concertées à l'encontre de ces assujettis.

### ***Les bureaux de remboursement de la T.V.A.***

Le **bureau d'imposition 11** (6 fonctionnaires et 5 employés <sup>5</sup>) s'occupe du **remboursement de la T.V.A. à des assujettis étrangers** non résidents dans le cadre de la réglementation basée sur les 8<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> directives de l'U.E.. Après avoir accumulé un retard énorme (presque 60.000 demandes de remboursement restaient en suspens en novembre, ce qui équivalait à un délai d'attente de plus de 2 ans, bien que la directive ne permette que 6 mois), une restructuration avec implémentation d'un nouveau logiciel a été effectuée à la fin de l'année : les statistiques récentes promettent une quantité presque double de dossiers liquidés. - En 2002, 10.365 dossiers (un dossier peut contenir plusieurs demandes) ont été imposés et le montant total des remboursements s'élève à 17.780.442,82 euros (21.766.884,18 € en 2001).

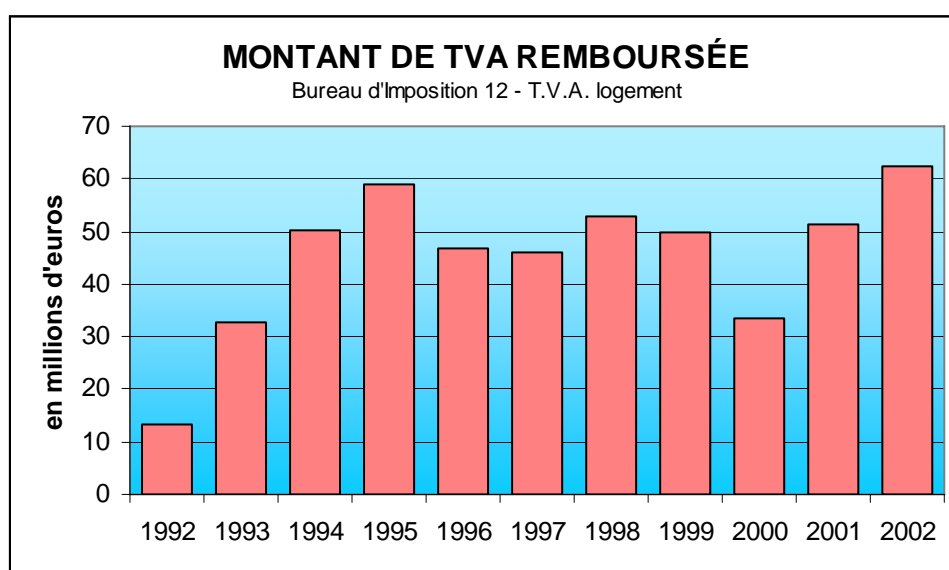
<sup>5</sup> dont 3 fonctionnaires dans le *sous-service 'Franchises'*



Dans le cadre du règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 relatif à l'affectation d'un **logement** à des fins d'habitation principale, 7.085 demandes de **remboursement de la T.V.A.** ont été présentées au **bureau d'imposition 12** (9 fonctionnaires et 3 employés <sup>6</sup>). Sur 8.097 <sup>7</sup> dossiers traités, 205 ont dû être rejetés (261 en 2001) ; 5.496 dossiers n'ont pu être traités jusqu'au 31/12/2002 (7.014 dossiers au 1/01/2002).

En 2002, le montant des remboursements s'élève à 62.514.036,70 euros sur 4.178 créations et 3.919 rénovations de logements. - **Depuis le 1/07/91, le total des remboursements s'élève à 498.187.962,27 € sur 35.752 créations et 31.426 rénovations d'habitations.**

Les **nouvelles dispositions légales du 30/07/2002** créant des mesures fiscales en faveur du logement ont entraîné une réorganisation partielle dudit bureau d'imposition : l'application directe du taux de 3% T.V.A. devient possible en cas d'autorisation. Depuis le 1/11/2002 (date de mise en vigueur), quelques **3.114 demandes d'agrément** ont été avisées positivement.



<sup>6</sup> dont 2 agents s'occupant exclusivement des travaux de régularisation à effectuer suite à la cession de logements à titre onéreux ou à l'affectation à des fins autres qu'habitation principale endéans la période de 10 ans

<sup>7</sup> un dossier peut comprendre plusieurs demandes de remboursement pour un même logement

### *Impôts sur les assurances*

En ce qui concerne les 37 **compagnies d'assurances** (1999 : 42, 2000 : 38 et 2001 : 37) <sup>8</sup> inscrites au **bureau d'imposition 4** pour les besoins de l'impôt sur les assurances et de l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie, les déclarations pour les années 2001 et 2002 seront imposées en 2003 (2001 : 112 impositions pour 1998 à 2000). De toute façon, le paiement de l'impôt se fait sur la base des déclarations périodiques. Par ailleurs, il a été procédé à l'établissement de 293 titres de recette pour les assurances étrangères agissant en libre prestation de service ; ils ont rapporté 2.560.155,96 € (2001 : 190 décomptes pour 106.739.767 LUF).

### *Journée de la T.V.A.*

La sixième édition de la « Journée de la T.V.A. » s'est déroulée à Pétange où un inventaire des problèmes concernant les bureaux d'imposition, le Service de contrôle extérieur et la Recette centrale a été fait.

Les principaux sujets traités dans les ateliers étaient les nouvelles mesures fiscales en matière de logement, la procédure administrative non contentieuse, la coopération avec les administrations fiscales nationales et européennes et l'implémentation de nouveaux produits informatiques en vue du contrôle informatisé.

Des actions coup de poing seront lancées au courant de l'année 2003, dont une aura comme cible les sociétés domiciliataires pour épurer les fichiers (radiation des sociétés fictives).

### *Séminaire FISCALIS*

Dans le cadre du programme européen FISCALIS <sup>9</sup>, notre administration a organisé en collaboration avec la Commission Européenne - DG TAXUD un séminaire traitant l'audit informatisé en matière de TVA. - Dans la perspective de la transposition des directives sur le commerce et la facturation électroniques, les administrations fiscales des États membres et des pays candidats connaissent les mêmes problèmes. Dans ce contexte, ledit séminaire a donné l'occasion d'échanger les expériences en la matière.

\* \* \* \* \*

### **Travaux envisagés pour 2003**

L'adoption par le Parlement Européen et le Conseil du nouveau règlement relatif à la coopération administrative dans le domaine de la TVA (en remplacement de la directive 77/799 et du règlement 112/92) va entraîner des contrôles multinationaux de plus en plus nombreux avec pour conséquence des déplacements fréquents au-delà des frontières.

L'adoption de la directive permettant le recours à la facturation électronique sans obligation de retenir des copies-papier aura comme obligation d'avoir des logiciels performants permettant ce contrôle informatisé. Les vérificateurs du futur Service anti-fraude devront être formés à ces types de contrôles encore inconnus actuellement au Luxembourg, p.ex. par des stages de formation dans des États membres ayant ce contrôle informatique depuis des années. Le développement de l'Internet avec toutes les nouvelles possibilités de fraude

<sup>8</sup> le nombre décroissant de compagnies d'assurances immatriculées est dû à diverses fusions et disparitions de compagnies, respectivement à la radiation d'office du fichier suite à la spécialisation sur la branche « Vie » qui est exonérée de l'impôt sur les assurances depuis 1991

<sup>9</sup> le programme FISCALIS concerne les impôts indirects (TVA et accises), il finit au 31/12/2002 : en vue de renforcer la collaboration entre les États membres et les pays candidats, des échanges et séminaires traitants les problèmes en matière d'impôts indirects sont organisés, de même que des contrôles multilatéraux ; la Commission Européenne investit dans l'amélioration des moyens de communication.



entraînera pour le Service anti-fraude une gageure très importante pour son avenir, l'administration devra suivre étroitement le milieu fraudeur.

La grande fraude étant organisée de par sa définition par des structures ayant à leur disposition les moyens les plus modernes et sophistiqués, le service anti-fraude devra être doté d'équipements informatiques des plus performants.

Un projet de règlement grand-ducal a été adressé au Ministère des Finances concernant la création du Service anti-fraude. Le seul but est et sera de combattre les fraudes : à priori les nouveaux genres de grande fraude qui ont vu le jour lors de la suppression des formalités aux frontières intérieures et si les ressources humaines le permettent, les fraudes traditionnelles.

Pour cela la coopération entre les différentes administrations gouvernementales ou autres établissements publics devra être améliorée, ce qui va entraîner de nouveau l'engagement d'importantes ressources humaines. Il est donc primordial de créer le plus rapidement possible ce service et de le doter des moyens financiers nécessaires pour lui permettre de combattre la fraude aux impôts indirects, dont principalement la TVA, conformément au vœu de notre Ministre d'Etat et Ministre des Finances.

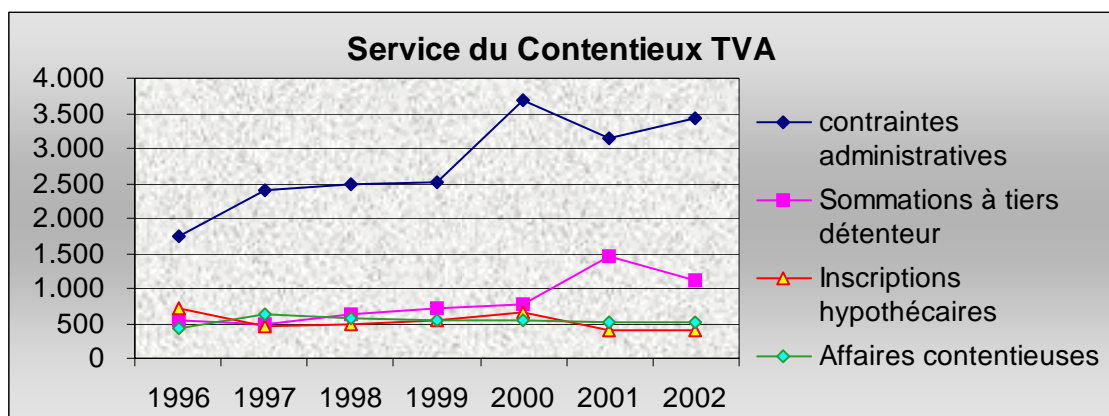
#### 4 - SERVICE CONTENTIEUX

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 rédacteur principal)

En vue du recouvrement des arriérés de TVA, 3.439 **contraintes administratives** (3.135 en 2001) ont été rendues exécutoires et 1.109 **sommations à tiers détenteurs** (1.445 STD signifiées en 2001) ont été autorisées. 2.223 dossiers (2.380 en 2001) ont été transmis aux huissiers de justice afin de continuer la procédure de recouvrement forcé contre des assujettis n'ayant pas obtempéré à un premier commandement de payer leur notifié par la voie postale.

172 dossiers d'assujettis, à l'égard desquels toutes les actions et procédures de recouvrement ont été épuisées, tout en restant infructueuses, ont été transmis aux autorités compétentes en vue de l'**assignation en faillite** (total des années 1999 à 2002 : 579 dossiers) , alors que 16 dossiers ont été proposés pour la **liquidation judiciaire**.

Fin décembre 2002, 403 **inscriptions de l'hypothèque légale** ont été prises en vue de proroger les garanties du Trésor public pour le recouvrement de ses créances de l'année 1999, alors que 32 inscriptions sur contrainte ont été prises au cours de la même année.



La tendance croissante constatée ces dernières années en rapport avec le nombre des actes de poursuites posés s'est confirmée au courant de l'année 2002. Trois raisons essentielles peuvent être retenues : l'augmentation sensible du nombre des assujettis inscrits, la

diminution de la volonté de s'acquitter spontanément des taxes déclarées et finalement l'attitude plus rigoureuse adoptée par l'administration dans le recouvrement des arriérés.

Le service des affaires contentieuses a traité par ailleurs 509 affaires (examen des réclamations au niveau administratif), dont 69 en rapport avec des faillites et 26 ayant eu pour objet les droits privilégiés et hypothécaires du Trésor. - 29 **assignations en justice** (concernant toutes l'arrondissement judiciaire de Luxembourg) sont venues s'ajouter aux affaires encore pendantes devant les instances judiciaires.

Suite à la modification de l'article 66 de la loi TVA modifiée du 12 février 1979, la législation applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 ne permettant plus d'exiger un cautionnement ou le dépôt d'une lettre de garantie bancaire de la part d'un assujetti établi dans un autre Etat membre, la **liquidation de 342 cautionnements** déposés auprès de la caisse de consignation à été autorisée.

Diverses notes internes, au sujet notamment des procédures de recouvrement (sommations à tiers détenteur, contraintes en matière de T.V.A.-logement, ventes forcées etc.) ont été rédigées à l'attention du personnel de la Recette Centrale (*13 fonctionnaires et 5 employés*). En vue de la **réorganisation de la Recette Centrale**, un premier rapport, comprenant tant les différents travaux exécutés quotidiennement au sein dudit service et les problèmes dus à l'insuffisance de moyens informatiques et de ressources humaines, que les améliorations à prévoir, a été rédigé. Dans le cadre de la modification du règlement grand-ducal fixant l'organisation des services d'exécution de l'administration, les attributions des deux adjoints assistant le préposé de la recette centrale ont été arrêtées.

Eu égard au besoin ressenti de plus en plus fréquemment par les assujettis de venir s'expliquer de vive voix pour mieux faire comprendre les raisons de leurs difficultés à s'acquitter dans les délais de leurs obligations fiscales, respectivement en vue d'obtenir l'adhésion de l'administration, soit à des plans de restructuration, soit à des demandes d'échéances de paiements à plus ou moins longue durée, 33 entrevues ont été accordées par le responsable du service.

Il a participé en outre à diverses réunions de concertation entre créanciers privilégiés auprès des notaires et des autorités judiciaires, ainsi qu'aux réunions du comité de pilotage en matière informatique. Le responsable et son adjoint ont également assisté à la « Journée de la TVA » le 3 décembre 2002 à Pétange.

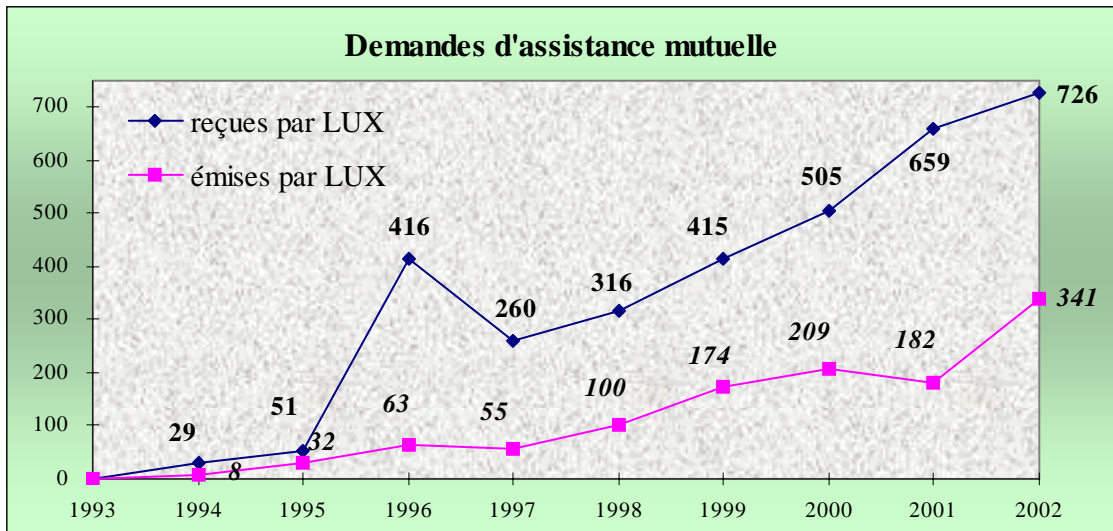
### **Travaux envisagés pour 2003 :**

Suite de la réorganisation de la Recette centrale, il y aura surveillance renforcée des agents de poursuite en vue de l'uniformisation des procédures de recouvrement, de l'introduction de la contrainte automatique et de la saisie immobilière.

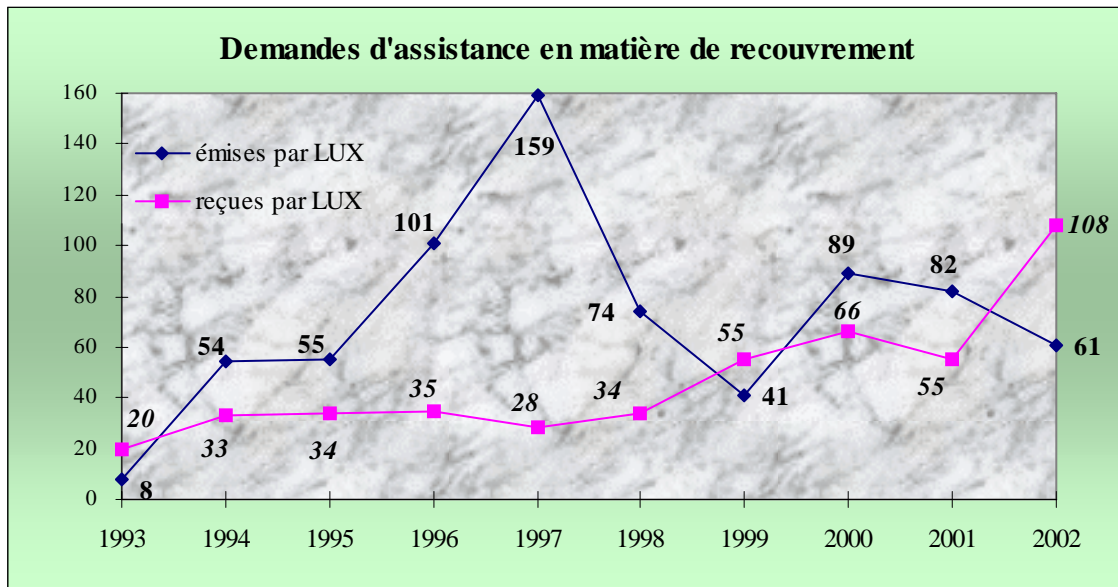
## **5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE**

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 commis adjoint)*

Dans le cadre de l'**assistance mutuelle** administrative au niveau des C.E., 726 enquêtes ont été effectuées par les services d'imposition et de contrôle extérieur sur demande des autres États membres. L'administration a formulé 341 demandes d'assistance mutuelle administrative.



L'administration a été saisie par d'autres États membres de l'Union européenne de 108 demandes d'assistance pour le recouvrement de la T.V.A. De son côté, l'administration a présenté 61 demandes de recouvrement aux autres États membres de l'Union européenne.



Les modifications et tests en rapport avec le programme relatif au système V.I.E.S. (VAT INFORMATION EXCHANGE SYSTEM) ainsi que la surveillance du fonctionnement de ce système ont été poursuivis.

Le Service de la Coopération Administrative en matière de T.V.A. (SCAT : 4 fonctionnaires et ½ employées) a collecté et saisi dans le susdit système informatique V.I.E.S. les données relatives aux états récapitulatifs obtenues des fournisseurs intracommunautaires luxembourgeois et concernant le volume de leurs livraisons intracommunautaires à des clients identifiés dans d'autres États membres. Le nombre de lignes correctes provenant des états récapitulatifs trimestriels déposés en 2002 s'élève à 173 928 lignes qui se répartissent sur les trimestres suivants:

93/1 – 01/3	6 207	lignes correctes
01/4	43 548	lignes correctes
02/1	42 440	lignes correctes
02/2	42 169	lignes correctes
02/3	39 564	lignes correctes

Au cours de l'année 2002, 76 047 contrôles de validité du numéro d'identification d'opérateurs intracommunautaires identifiés dans les autres États Membres de l'Union européenne ont été effectués. La répartition de ces demandes entre les divers États membres de la Communauté européenne est la suivante :

AT	1 111	ES	2 281	IT	3 213
BE	24 029	FI	240	NL	4 815
DE	17 067	FR	16 845	PT	643
DK	1 082	GB	3 454	SE	544
EL	500	IE	223		

### Travaux envisagés pour 2004

Il s'agit en l'occurrence d'un projet pour

- la mise en place d'un système en ligne permettant aux assujettis l'immatriculation, la cessation à la TVA et le dépôt des déclarations TVA.
- la mise en place du système informatique pour le régime spécial du commerce électronique.

## DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS

(Enregistrement - successions - timbres - hypothèques - notariat)

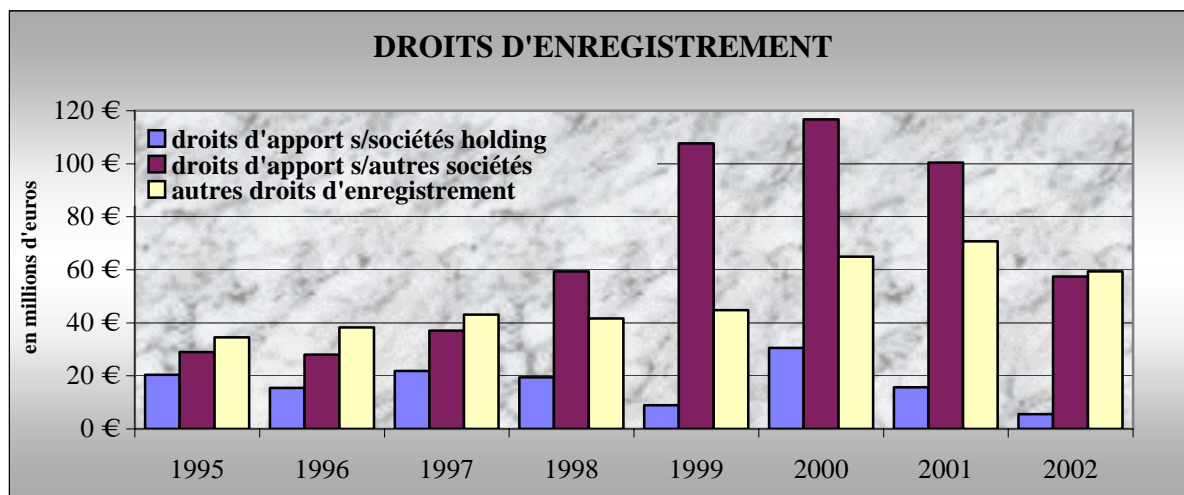
(2 inspecteurs de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction)

Pour l'année 2002, l'activité des 16 bureaux d'enregistrement et de recette (73 fonctionnaires et 12 employés) et des 3 bureaux des hypothèques (27 fonctionnaires et 4 employés) peut être résumée dans les chiffres qui suivent:

### Bureaux d'enregistrement et de recette

#### 1) actes enregistrés

a) actes notariés	43.176
b) actes administratifs	5.420
c) actes de prêt – Banque et Caisse d'Epargne	9.109
d) actes sous seing privé	93.355
e) actes d'huissiers	48.017
f) actes judiciaires	463



**2) déclarations de successions déposées**

a) déclarations passibles de droits	959
b) déclarations exemptes	2.812
c) redressements opérés (majorations)	294

**3) taxe d'abonnement des sociétés**

a) dossiers traités	7.998
b) dossiers redressés	6.096

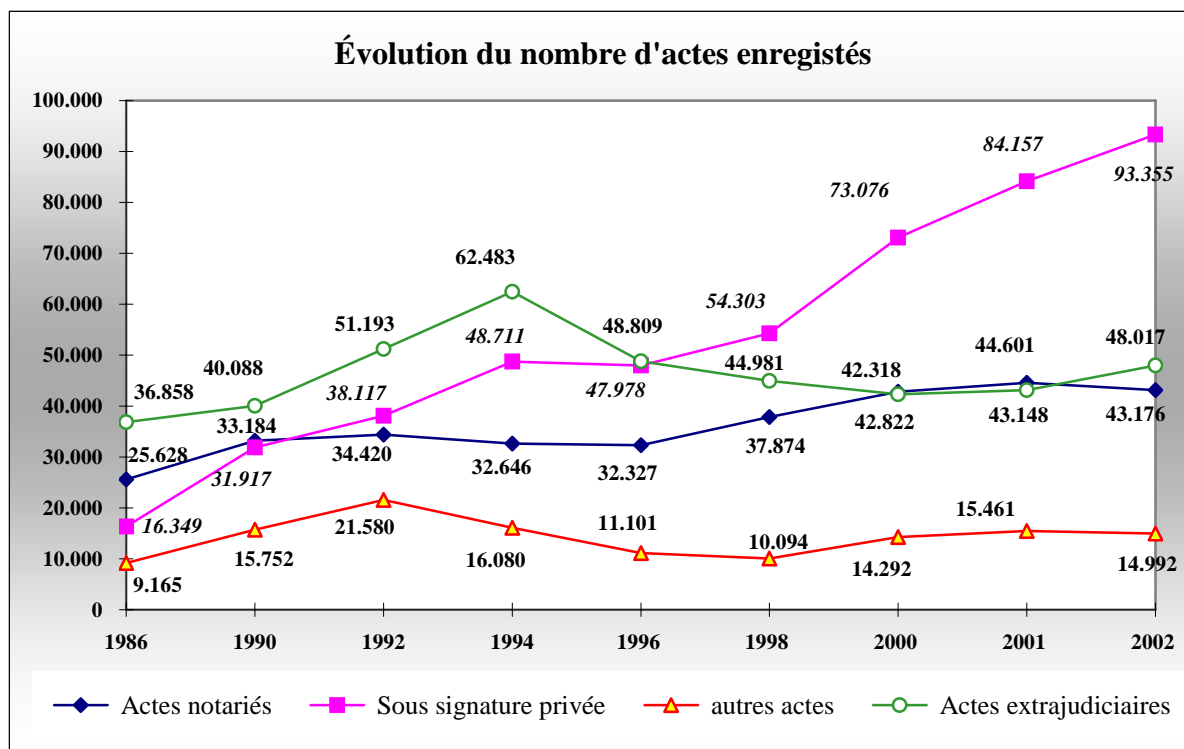
**4) divers**

a) ouvertures de coffres-forts (Loi 28.1.1948)	33
b) visites des lieux	618

5) arrangements transactionnels (soumissions) 108

6) contraintes et saisies sur salaire 36

7) confection d'extraits de mutations  
(information au Cadastre, Contributions) 4.238

**Bureaux des hypothèques**

Transcriptions	16.945
Inscriptions	21.919
Mainlevées	11.402
Cases hypothécaires délivrées	65.532
Recherches effectuées	106.467
Etats délivrés	2.291
Copies effectuées	153.652

**Service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure**

Au courant de l'année 2002, le bureau des hypothèques fluviales à Grevenmacher a immatriculé 1 bateau de navigation intérieure et en a radié 5 ; 78 sont inscrits au 31/12/2002.

### *Service des dispositions de dernière volonté*

Le service des dispositions de dernière volonté (*1 employée*) a enregistré 7.423 demandes, dont 4.904 demandes d'inscriptions et 2.519 demandes de recherches.

### *Divers*

Suite à la déclaration sur l'état de la Nation par Monsieur le Premier Ministre en date du 7 mai 2002, la loi portant réduction des droits d'enregistrement et de transcription pour l'**acquisition d'habitations personnelles** a été votée par la Chambre des Députés en date du 16 juillet 2002, pour former le chapitre 2 de la loi du 30 juillet 2002 déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation. Les nouvelles dispositions légales ont rendu nécessaire une nouvelle procédure d'enregistrement des actes portant mutation immobilière. Pour assurer une gestion efficace des crédits d'impôts, l'administration a mis en route l'outil informatique « **FMI, Fichier des Mutations Immobilières** » à partir du 1<sup>er</sup> août 2002. Les responsables ont profité de l'occasion pour réformer et réorganiser le flux des informations à l'intérieur de l'administration, impliquant en ordre principal les branches « enregistrement », « successions » et « TVA ». Ce qui se résume en quelques phrases a bien évidemment requis un effort considérable de moyens de toute nature et la mise en place d'une politique de consultation et d'information efficace.

Le fichier, dont une première version a été installée au bureau d'Esch Actes Civils dès le 18 juin 2002, c'est-à-dire moins de 40 jours après le début des travaux d'analyse, a été constamment mis à jour en fonction des demandes et suggestions des utilisateurs. On peut affirmer qu'après six mois de pratique, le système couvrait la quasi-totalité des besoins en matière de mutations immobilières, grâce notamment à une collaboration très positive de tout le personnel impliqué. L'introduction du « FMI » constitue encore un atout majeur dans la perspective de la mise en route de la publicité foncière, puisqu'elle a conduit à la prise de beaucoup de décisions qui ne manqueront pas de faciliter l'accès d'un système intégré.

D'autre part, les dispositions introduites dans la nouvelle loi ont donné lieu à une large campagne d'information du public. Ce fut ainsi pour la première fois que l'administration était présente à la « Semaine Nationale du Logement » pendant la période du 3 au 7 octobre 2002. A cette occasion, des brochures d'information élaborées par l'administration ont été mises à la disposition du public.

A partir du 7 mai 2002 (date de mise en vigueur de la loi) jusqu'au 31 décembre 2002, quelques 6.400 personnes ont pu profiter de la faveur fiscale lors de l'acquisition d'un immeuble destiné à des fins d'habitation personnelle. Le montant global des abattements accordés (**Crédit d'impôts**) pendant la même période se chiffre à 53.000.000.- €

Le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 fixant l'organisation des services d'exécution de l'administration de l'enregistrement et des domaines avait créé **un bureau des sociétés** à Luxembourg. La mise en route de ce bureau a été tenue en suspens jusqu'au démarrage du Groupement d'intérêt économique « Registre de commerce et des sociétés », dont les nouvelles bases légales ont été créées par la loi du 19 décembre 2002 et le règlement grand-ducal du 23 janvier 2003.

Par règlement grand-ducal du 3 décembre 2002 modifiant le règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 fixant l'organisation des services d'exécution de l'administration de l'enregistrement et des domaines **le service d'inspection a été réformé** (une inspection supplémentaire ; création d'un collège des inspecteurs) et le **bureau des actes judiciaires a été dissout**. Cette dissolution conduira à une réforme des attributions des services de recette de Luxembourg-ville : le bureau de Luxembourg actes civils est appelé à s'occuper de

l'enregistrement de tous les actes, sauf les actes sous seing privé à déposer au registre de commerce, le bureau des domaines sera le bureau de recette principal du canton de la capitale et Luxembourg-sociétés s'occupera des actes sous seing privé des sociétés ainsi que du recouvrement des **frais de publication au Mémorial**. A remarquer que le recouvrement de ce type de frais, mal conçu et donc difficilement gérable jusqu'à présent, sera réformé dès le premier trimestre 2003.

Le projet de loi relatif à la **publicité foncière**, préparé au cours de l'exercice 2001, a été positivement avisé par le Conseil d'Etat. Les remarques formulées par la haute corporation au sujet de l'acception du terme « responsable du traitement des données » ont fait l'objet d'un amendement de la part du ministère du Finances. L'adoption de ce texte constitue un préliminaire essentiel pour faire fonctionner la publicité foncière (acteurs de base : Enregistrement, Cadastre, Notariat).

L'administration continue de participer activement aux études nécessaires à la mise en route de la publicité foncière. La phase « enregistrement » du projet bénéficie d'un ordre de priorité pour remplacer dans un espace raisonnable le « FMI », l'approche stratégique étant celle de pouvoir faire fonctionner la publicité foncière en interne (actes des domaines) et d'avoir ainsi à disposition un instrument de démonstration pour les utilisateurs « externes » futurs du système (notaires, secrétaires communaux..).

Le projet d'informatisation des **amendes judiciaires** a été continué et a nécessité de nombreuses réunions de préparation et de coordination avec les responsables du Centre Informatique de l'État et de Computer Associates. Une première version-test a été installée au service de recouvrement et les travaux de reprise de l'ancien support D-Base sont en cours.

Un premier volet de l'**informatisation de la procédure d'enregistrement** concernant les actes sous signature privée est en cours de développement pour le bureau des sociétés. Ces travaux pourront servir de base à une analyse plus approfondie de la procédure en question et à l'élaboration de solutions en ce qui concerne les relations de l'enregistrement des actes (Problème de *Hardware*-support envisagé: étiquettes autocollantes).

Les **distributeurs automatiques** de timbres fiscaux ne donnent pas satisfaction en raison du fait qu'ils sont installés à l'intérieur des immeubles et donc inaccessibles au public en-dehors des heures d'ouverture. Le vol et la destruction d'un appareil lors d'une effraction à la station de contrôle technique de Wilwerwiltz semble cependant confirmer l'approche adoptée. Le second problème résulte du fait que le fournisseur allemand de ces appareils spécialement construits suivant les besoins limités du Grand-Duché (6 exemplaires) a fait faillite et que le service d'après-vente n'est plus assuré. L'administration tentera de relancer ce projet sur de nouvelles bases en 2003.

Dans le cadre de la mission de surveillance confiée à l'administration en matière de **sociétés holding**, cinquante-quatre sociétés ont été signalées à Monsieur le Procureur d'Etat en vue de l'application de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 (dissolution ou liquidation suite à des activités contrevenant à ladite loi ou contraires à la loi pénale).

Quant aux **marchands de biens**, l'administration a continué comme par le passé à surveiller les activités et à contrôler les répertoires.

La neuvième édition du séminaire annuel des « **Journées du receveur** » a eu lieu au mois de mars à Beaufort, au centre « Kummelsbau ». Les thèmes principaux y traités étaient les suivants:

- a) Un premier bilan sur l'introduction de l'euro;
- b) Les efforts de réorganisation de l'administration.

### **Travaux envisagés pour 2003**



Dans le domaine de la **publicité foncière** l'administration continuera à participer avec le Centre Informatique de l'Etat et l'Administration du Cadastre aux travaux de mise en place d'un système informatique. Pour l'année 2003, un effort supplémentaire est requis pour faire avancer la phase « enregistrement ».

La division a bon espoir que la nouvelle application « **amendes judiciaires** » du C.I.E arrivera à bonne fin en 2003. Ce n'est qu'après une période de rodage que les instances judiciaires seront contactées afin de collaborer « en amont », c'est-à-dire de confectionner directement dans le système des extraits de jugement électroniques. L'approche stratégique est la même qu'en matière de publicité foncière : faire fonctionner en interne (saisie manuelle des extraits papier), ensuite avoir à disposition un instrument de démonstration pour les utilisateurs « externes » futurs du système (les greffiers de différentes juridictions et le service de recouvrement des amendes du Parquet).

La division règlera les procédures tenant aux travaux d'**informatisation des actes** sous seing privé entamés par la division informatique.

Le cas échéant, de nouvelles propositions concernant les distributeurs de timbres seront formulées. Il y a lieu de tenir compte du fait qu'il est envisagé d'**ouvrir** au moins **un guichet au public pendant l'heure de midi**, de sorte que le public pourra en règle générale se procurer ses timbres de 8 heures du matin à (au moins) 16 heures de l'après-midi.

La phase concrète de la mise en route du **bureau des sociétés** et de la coopération avec le registre de commerce constitue un autre objectif important de la division pour l'année 2003.

La division envisage d'accentuer le contrôle des sociétés holding et des agences immobilières. L'informatisation des opérations en matière de succession sera poursuivie en 2003.

## DIVISION IV: DOMAINES

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur principal, 1 contrôleur, 1 commis principal, 1 rédacteur stagiaire)*

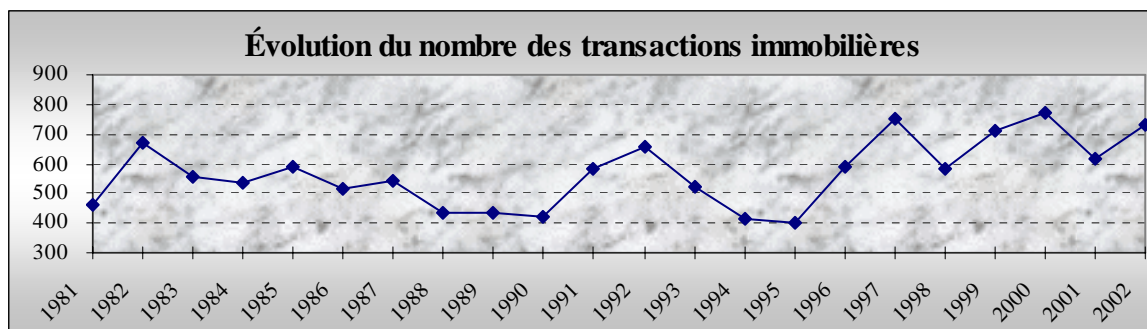
### - Immeubles

Dans le cadre des transactions relatives au patrimoine immobilier de l'Etat l'administration a pourvu à l'établissement de:

Evolution du nombre des transactions immobilières							
Année	Compro- mis	Actes ordinaires	Actes« Fonds des routes »	Baux ordinaires	Baux « parking fonctionnaires »	Conventions diverses	TOTAL
1981		312	80	71			463
1982		351	238	85			674
1983		325	148	85			558
1984		304	70	94	71		539
1985		427	17	68	78		590
1986		351	45	92	31		519
1987		231	73	60	178		542
1988		235	46	88	67		436
1989		236	87	58	57		438
1990		114	97	48	165		424
1991		170	83	56	276		585
1992		270	70	85	231		656
1993		139	63	46	272		520
1994		195	38	64	115		412



1995	88	105	59	60	87		399
1996	130	156	78	63	161	3	591
1997	124	210	84	58	266	12	754
1998	82	120	207	74	98	4	585
1999	94	168	228	107	108	9	714
2000	84	188	172	124	198	6	772
2001	74	116	146	129	139	15	619
2002	86	128	104	107	290	15	730



Les receveurs cantonaux ont assisté à 58 réunions du **comité d'acquisition** (Ministère des Finances). En outre, les receveurs ont dû effectuer 198 visites des lieux dans le cadre de leur fonction de gestionnaire du domaine de l'Etat.

En plus, l'administration a été le destinataire de 58 compromis de vente/d'échange du comité d'acquisition du **Fonds des Routes** pour en assumer la rédaction des actes administratifs. L'administration était représentée par un délégué à plein temps auprès du comité d'acquisition du Fonds des Routes.

L'inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, responsable de la division "Domaine de l'Etat", a représenté l'administration lors des réunions du "**Comité des Domaines**" au Ministère des Finances.

#### - Inventaire "Domaine de l'Etat"

L'inventaire du Domaine de l'Etat est géré par l'application **ARCHIBUS**, accessible aux receveurs cantonaux, à la division "Domaine de l'Etat" de cette direction et au service "Domaines" ainsi qu'à la "Commission des loyers" du Ministère des Finances. La majeure partie des informations disponibles sur ARCHIBUS est insérée par l'AED:

- d'une part par les compromis de vente par les receveurs cantonaux dans le cadre de leur travail au sein du comité d'acquisition du Ministère des Finances. Ce module ACQ fonctionne depuis fin 2001;
- d'autre part par les actes administratifs, les baux, les conventions ainsi que tous droits immobiliers par la division Domaine de l'Etat.

Au 6 janvier 2003 l'inventaire de l'AED sur ARCHIBUS se présente comme suit :

<i>parcelles avec le "statut processus"</i>	<i>parcelles</i>
Propriété	22.897
Cellule vendue	4.904
Domaine réaménagé	1.236
Location en cours	880
Location terminée	4

Projet en cours	4
Option d'acquisition	7
Sous compromis	44
<i>nombre total des parcelles</i>	<i>28.757</i>

2.618 parcelles sont grevées par un contrat de bail et 5.702 parcelles par un droit immobilier.

Un fonctionnaire de la division "Domaine de l'Etat" de la direction a été affecté à raison de 50% de son temps de travail à cette tâche. En outre, ce fonctionnaire soutient les receveurs cantonaux en cas de problèmes de manutention avec l'application ARCHIBUS. Dans ce cadre, il a effectué en l'an 2002 un après-midi de formation d'utilisation pour les responsables du bureau à Esch/Alzette.

Dans le cadre d'une nouvelle affectation à attribuer à diverses parcelles domaniales, Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget a organisé des réunions, canton par canton, avec la participation du receveur du canton et du chef de la division "Domaine de l'Etat" de la direction. En 2002 ces réunions ont eu lieu pour les cantons de Clervaux, Diekirch, Echternach, Esch/Alzette, Luxembourg, Mersch, Redange et Wiltz.

En date du 22 novembre 2002 une réunion de lancement du projet "Publication du **patrimoine immobilier de l'Etat sur Internet**" a eu lieu au Ministère des Finances en présence du responsable de la division "Domaine de l'Etat" et d'un de ces collaborateurs. Les premières conclusions de cette réunion prévoient entre autres, l'instauration de groupes de travail pour la mise en place du site Internet en cause. La prochaine réunion est fixée au 27 février 2003.

#### - Biens mobiliers

56 ventes mobilières ont été organisées par les receveurs cantonaux pour l'aliénation de divers produits des domaines de l'Etat et d'objets mobiliers désaffectés des services de l'Etat.

#### - Successions vacantes

Dans le cadre de la surveillance de l'évolution des travaux du curateur d'une succession vacante la division "Domaine de l'Etat" a connaissance de 129 dossiers ouverts. La répartition de ces dossier au 31 décembre 2002 par canton est la suivante:

Capellen	4
Clervaux	8
Diekirch	13
Echternach	6
Esch/Alzette	31
Grevenmacher	7
Luxembourg	32
Mersch	7
Redange/Attert	6
Remich	6
Wiltz	9
<i>Total</i>	<b>129</b>

<b>DIVISION V: INFORMATIQUE</b>
---------------------------------

*(1 attaché d'administration, 1 inspecteur principal 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur, 1 commis adjoint, 1 commis adjoint, 2 employés)*

### **Hardware:**

En matière de matériel informatique, l'administration dispose d'une infrastructure, reliant tous les différents sites <sup>10</sup> et permettant un échange d'information entre eux.

Le réseau est subdivisé en plusieurs sites : le site « Avenue Guillaume » comprend 6 serveurs WINDOWS 2000, 1 serveur NOVELL et 1 serveur LINUX. Les sites « Plébiscite », « Plateau du St. Esprit », ainsi que les sites « Diekirch » et « Esch/Alzette » comprennent chacun 2 serveurs WINDOWS 2000, ainsi que 1 serveur NOVELL. La Division Informatique de notre administration gère donc actuellement 20 serveurs. Tous les serveurs « Lotus Notes » ont subi un upgrade vers la version 5.

Ces machines sont destinées d'une part à garantir le bon fonctionnement même du réseau, d'autre part pour héberger les applications, ainsi que les programmes utilitaires, entre autres des logiciels anti-virus ou backups.

En vue d'accélérer le démarrage des machines PC sur les différents sites, les « logins » se font à partir des serveurs distribués sur ces sites.

Actuellement il existe environ 400 machines PC ou notebooks. Tous les fonctionnaires disposent au moins d'un PC, certains – par exemple les membres du service du Contrôle Extérieur, sont équipés d'appareils portables du type laptop. Les performances de ces machines permettent un travail expéditif pour toutes les applications.

Les spécifications de ces machines varient entre les capacités de calculs qu'offrent les différents processeurs d'Intel et d'AMD. Toutes les machines sont équipées de 256 et de 128 MB RAM. La Division Informatique a procédé à l'installation de 120 nouveaux ordinateurs durant l'année 2002.

Dans la deuxième moitié de l'année 2002, la division a commencé de mettre à disposition de chaque service un PC « Internet ». Cette machine n'est pas reliée, pour des raisons de sécurité, à notre réseau informatique et permettra à chaque utilisateur d'avoir accès aux données nécessaires pour son travail quotidien et professionnel.

La quantité des informations transmises par le réseau informatique est en continuelle augmentation, de sorte que certains appareils de distribution des données (routers, switches) ont été remplacés par du matériel plus performant. La plupart des bureaux qui sont reliés à notre réseau par voie téléphonique (ligne ISDN) ont subi un changement vers une ligne louée de 2 Mbit/s.

Pour satisfaire la demande toujours en augmentation de la part des utilisateurs, la Division Informatique a commencé à remplacer différentes imprimantes du réseau par des machines plus performantes. Cette opération continuera pendant l'année 2003.

Toute acquisition de matériel informatique se fait en coopération étroite avec le Centre Informatique de l'Etat, afin que ses standards définis soient scrupuleusement respectés. Ce choix poursuivi par la Division Informatique depuis de longues années, permet un fonctionnement sans incidents particuliers de l'infrastructure informatique.

<sup>10</sup> l'administration de l'Enregistrement et des Domaines est une administration décentralisée ; ses bureaux se trouvent dans les différents chef-lieux cantonaux (excepté Vianden) ; à Luxembourg-Ville, ils sont répartis sur 6 adresses différentes

**Software:**

Toutes les machines, serveurs, PC ou laptops fonctionnent avec le système d'exploitation **MS-WINDOWS 2000**, qui est actuellement le **standard de notre administration**.

Les accès des fonctionnaires à l'**Internet** se font actuellement par des machines séparées qui fonctionnent en mode « non – réseau ». Ce choix stratégique s'explique d'une part par la volonté d'éviter les accidents d'intrusion de virus et de programmes malices et d'autre part d'une meilleure utilisation des ressources au sein de la division.

Toute la gestion, incluant l'administration du réseau, le développement de nouvelles applications, le suivi des applications existantes ont été réalisés avec un effectif de 7 personnes en 2002. Ceci n'a été rendu possible que par une nouvelle définition automatisée des configurations personnalisées des ordinateurs, ayant exploité au maximum les possibilités des logiciels de base et d'applications programmées en Visual Basic, en Windows Scripting Host, au sein de la division Informatique.

L'introduction de l'**EURO** au 1<sup>er</sup> janvier 2002, ayant consommé pendant l'année 2001 une partie importante des ressources de la Division Informatique, a été effectuée sans problèmes majeurs.

Les développements dans l'environnement « Lotus Notes » ont été influencés par la déclaration du Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER, à la Chambre des Députés en date du 7 mai 2002. Cette déclaration, ainsi que la loi en résultant concernant les **mesures fiscales en matière de logement**, a eu des répercussions non négligeables. La Division Informatique, ensemble avec les responsables de cette Direction, a immédiatement mis en marche les travaux nécessaires pour garantir la bonne application des mesures décidées.

L'application « FMI ( Fichier des Mutations Immobilières ) » pour gérer le crédit d'impôts en matière d'acquisition d'immeubles en remplacement de la procédure dite « HBM <sup>11</sup> » a été entièrement développée par notre division sur base de l'ancienne application « Etat21 ». Une première version a été mise en marche dans la deuxième moitié du mois de juin pour le bureau d'Esch/Alzette. La mise en production définitive a été effectuée le 1<sup>er</sup> août 2002 avec la mise en vigueur de la loi. La saisie informatique des actes permettra la récupération des données dans le projet de la « Publicité Foncière »

L'application du remboursement de la TVA « Bureau 12 – Logement » a subi aussi des changements pour tenir compte des nouvelles applications de la loi. A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2002, le bureau peut faire la gestion des agréments.

En octobre 2001, une demande a été adressée au Centre Informatique de l'Etat afin de créer une application informatique pour les besoins du **bureau 11 ( remboursement de la TVA aux assujettis étrangers )**. Cette demande a reçu une réponse favorable. Une étude a été réalisée par une société externe durant le printemps, de sorte que le développement pouvait débuter en juillet. La réalisation de cette application a été terminée le 31 décembre 2002. La mise en production a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Cette application contient aussi un module pour la Recette Centrale en vue de gérer les paiements électroniquement. Les virements sont envoyés à la banque par l'intermédiaire d'un fichier électronique.

Plusieurs applications (e.a. EN91, « Bureau 12 ».....) ont subi des changements en vue de l'introduction du **numéro IBAN** des comptes bancaires au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Un membre de la division a participé au mois d'octobre à un séminaire Fiscalis sur l'**audit informatisé**. Cette participation a servi surtout pour se créer un aperçu sur les mesures à effectuer pour le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

---

<sup>11</sup> habitation à bon marché

Divers membres de la division font partie de divers groupes de travail à l'intérieur de notre administration en vue de cerner les divers problèmes qui se posent avec l'introduction des nouvelles technologies.

### Travaux envisagés pour 2003

Dès à présent on peut citer e.a. les travaux et projets suivants pour l'année à venir :

- Installation de nouveaux serveurs Windows 2000
- Installation de cluster NOVELL / Lotus Notes pour augmenter la disponibilité et donc de réduire la non-accessibilité des ressources informatiques
- Configuration des nouveaux ordinateurs
- Installation du « Bureau des Sociétés »
- Application « Contrainte automatique » avec la collaboration du Centre Informatique de l'Etat
- Audit informatisé
- Suivi et amélioration des applications LOTUS NOTES, dont e.a. les applications « Bureau 11 », « Bureau 12 », « FMI »
- Projet « Workflow » (gestion électronique de documents - GED)
- Formation des fonctionnaires en matière informatique.
- Support des utilisateurs confrontés aux applications et logiciels mis à leur disposition.

La Division Informatique étant actuellement aux limites de ses ressources par les travaux de maintenance de son infrastructure informatique et des applications existantes, l'administration devra obtenir un renforcement substantiel pour bien terminer les changements entrepris dans le domaine informatique.

## DIVERS

### **ESKORT**<sup>12</sup>

Comme en 2001, le module de présélection, qui ne fait pas partie du produit ESKORT proprement dit, a permis à l'administration de déterminer les assujettis à faible risque de fraude sur base d'une vingtaine de critères élaborés par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines pour les exercices 2000 et 2001. Ce module a pour objectif de permettre à l'avenir aux bureaux d'imposition de vérifier les activités commerciales récentes des assujettis ce qui est primordial pour limiter les pertes fiscales dans les fraudes organisées. Au cours de l'année 2002, **le système a établi 6.256 bulletins automatiques, soit 16% des impositions.**

En outre, les expériences acquises dans le cadre du système de présélection a aidé le groupe à développer une analyse de risque dynamique sur base vectorielle. Le test de ce nouveau module, intégré dans ESKORT, effectué au cours de l'année 2002, a été encourageant. Finalement, il reste le développement (par le Centre Informatique de l'Etat) d'une application permettant une analyse systématique des déclarations d'un secteur économique, d'une période déterminée, ... et un affichage selon le degré du risque.

La programmation de la version en 32 bit a été entamée afin de permettre le développement continu nécessaire du logiciel d'aide aux contrôles. Les premières réunions de travail avec WM-Data ont eu lieu fin 2002.

<sup>12</sup> ESKORT est un logiciel d'audit en matière de TVA

**GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS**

L'administration a été représentée par ses fonctionnaires dans les groupes de travail interministériels "droit comptable", "Centrale des bilans " (Ministère de la Justice), "dumping social" et "entrave administrative" (Ministère des Classes Moyennes), Commission à l'informatique, Commission des Loyers, Comité des Domaines (Ministère des Finances), "réforme administrative" (Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative),

... .